

Communiqué officiel de la Représentation Nationale des Parents
16 octobre 2020

La Représentation Nationale des Parents (RNP) a suivi de près la rentrée scolaire 2020/2021 et tient à apporter ses critiques, réflexions et propositions après en avoir fait son analyse après les cinq premières semaines de fonctionnement dans ce contexte très particulier de la crise sanitaire due au COVID-19.

Ce communiqué se fait aussi en réaction à l'augmentation significative du nombre d'infections au Luxembourg et en Europe pour clarifier la position de la Représentation Nationale des Parents et afin d'alimenter les débats imminents sur l'opportunité de nouvelles mesures sanitaires générales, à décider ce samedi, 17 octobre par le gouvernement luxembourgeois.

Même si, avant la rentrée, la RNP s'était prononcée favorablement pour l'approche du ministère de l'Éducation pour une prise en compte de la situation de risque particulière de chaque établissement scolaire et donc, pour une flexibilité des mesures, force est de constater que l'autonomie importante allouée finalement aux directions des écoles amène plus de difficultés, de désordre et de la désinformation qu'initialement attendus.

La RNP demande donc au Ministre, Monsieur Claude Meisch, de faire son évaluation de la situation et de réagir rapidement en donnant des consignes plus claires et homogènes en considérant les remarques et suggestions suivantes :

Port du masque

Selon les retours reçus des parents de l'enseignement fondamental et des centres de compétences, le port du masque - obligatoire pendant la circulation dans l'enceinte des bâtiments et non obligatoire lors des cours - ne pose pas de difficultés particulières et la consigne semble plutôt bien acceptée et respectée, que ce soit par les élèves ou par les enseignants et parents.

Cependant, au niveau des établissements de l'enseignement secondaire, l'ouverture du ministère de laisser la responsabilité de décision aux directions des établissements, a amené une situation où la presque totalité des écoles s'est prononcée pour une obligation généralisée du port de masque pendant les cours, sans aucun regard de la situation sanitaire particulière de l'établissement ou de la région.

Ce fait nous paraît démesuré et même contraire aux intentions de départ.

La RNP se prononce pour une non-obligation du port de masque pendant les cours scolaires étant donné que les désavantages, au niveau du gêne, de l'hygiène, des aspects pédagogiques mais aussi

relationnels et psychologiques l'emportent sur les aspects relatifs à la protection de transmission du virus. Par ailleurs, il faut savoir que ces mêmes élèves, obligés de porter le masque pendant les 6 heures de cours d'une journée, se côtoient finalement sans aucune distanciation lors des cours de sports, ou encore lors des repas dans les cantines scolaires, et ce, évidemment sans port de masque.

Cette absurdité doit être corrigée rapidement par des consignes claires et la RNP défend l'idée que le port du masque, pendant les cours, devrait rester entièrement au choix des élèves et de leurs parents. Des exceptions à cette règle ne devraient être ordonnées que par la direction du Ministère de la Santé, dans les cas où la situation sanitaire dans une classe ou dans un établissement scolaire particulier demande cette mesure sur base de critères médicaux établis et bien renseignés aux personnes touchées.

Quarantaine et isolation

La RNP exige que le ministère se donne les moyens nécessaires afin de pouvoir informer les parents dans la même journée, par téléphone et par courriel, des conséquences et des mesures exactes à observer par les enfants dans le cas d'une infection d'un élève ou d'un enseignant dans une classe.

En effet, dans un grand nombre de cas qui nous ont été rapportés, les parents étaient mis au courant d'une infection, soit par un enseignant, soit par un membre de la maison relais ou même par le bouche-à-oreille entre parents, tout en restant dans l'incertitude quant aux consignes claires à observer faute de réaction officielle, et ceci parfois pendant plusieurs jours.

Il est un fait aussi, que régulièrement, ni les enseignants, ni même les directions des écoles, ne pouvaient répondre concrètement aux demandes des parents quant aux démarches à suivre dans ces cas.

Il est absolument nécessaire que les réactions officielles se fassent rapidement et que les parents, les enseignants concernés, les directions des écoles et le personnel des maisons relais soient informés dans des délais de quelques heures pour éviter toute panique et toute désinformation ou même des informations contradictoires.

Dans ce même contexte des mises en quarantaine et isolations, il est impératif aussi que les élèves visés puissent, sauf en cas de maladie effective, avoir le droit de suivre l'enseignement à distance des cours donnés à l'école par des moyens de vidéo-transmission.

Aération des salles de classes

La RNP se fait des soucis quant à l'application différente des mesures d'aération (ouvertures des fenêtres et des portes des salles de classe), surtout à l'approche du temps hivernal et demande des clarifications et consignes sanitaires claires.

L'idée de prévenir la propagation des aérosols relatifs au COVID-19 est certes nécessaire ; cependant, il faut éviter que les élèves se trouvent constamment exposés à des courants d'air. L'aération ponctuelle, à effectuer entre les heures de cours, nous semble ici à privilégier absolument par rapport à l'aération constante.

Restaurants scolaires

Les restrictions dans le contexte des restaurants scolaires posent actuellement des difficultés dans le sens où de longues files d'attente se forment devant les cantines, et que, de surplus, les élèves se trouvant dans la dernière partie de la file doivent se contenter d'un repas incomplet par manque de provisions suffisantes.

Aussi, il est constaté que les élèves ne désirant pas manger à la cantine, sont obligés de quitter le bâtiment scolaire pendant l'heure du déjeuner, se retrouvant ainsi exposés aux intempéries. La RNP demande au ministère et aux établissements scolaires d'y amener rapidement les aménagements nécessaires.

Transports scolaires

La RNP continue à regretter qu'aucune solution n'ait encore pu être trouvée quant à l'organisation des transports scolaires afin de réduire le nombre d'élèves sur certains trajets. A nouveau, cela donne l'impression que les effets des règles de distanciation, de limitation du nombre de personnes dans un endroit et d'autres mesures sont rapidement annulées par une absence de solution à ce niveau.

Centres de Compétences

Dans certains Centres de Compétences, les activités sportives telles que natation ou les sorties pédagogiques ne sont toujours pas remises en route ou encore substantiellement réduites. La RNP est d'avis que, surtout auprès de cette population d'élèves à besoins pédagogiques spécifiques, tous les efforts doivent être mis en œuvre à ce sujet afin de ne pas négliger ces aspects importants.

Aussi, il devient urgent de faire re-fonctionner la Commission Nationale d'Inclusion dans les meilleurs délais afin de ne pas hypothéquer une prise en charge adéquate pour ces élèves.

Dans le même ordre d'idées, la RNP est préoccupée du fait que les principes fondamentaux de l'inclusion ne puissent être suffisamment respectés étant donné que le personnel éducatif et psychosocial s'occupant des enfants à besoins spécifiques est limité dans la mise en œuvre des méthodes et approches de travail différenciées et adaptées à chaque élève.

Remise à niveau

A notre entendement, le ministère avait prévu que les premières semaines de la rentrée scolaire devaient être consacrées essentiellement à la remise à niveau des compétences des élèves, étant donné les inégalités creusées lors des derniers quatre mois de l'année scolaire précédente. Or, il nous paraît que cette consigne n'était pas suivie de manière unanime par les enseignants et les élèves étaient parfois confrontés à des situations où le programme de la nouvelle année a démarré « sur les chapeaux de roues » avec des tests de contrôle de compétences se faisant dès la troisième semaine de reprise.

La RNP demande au ministère de considérer ces situations, que nous espérons exceptionnelles, et d'inciter les enseignants à se montrer indulgents pour la cotation de cette première partie de l'année scolaire.

Conclusion

Le bilan du premier mois de la reprise scolaire devrait servir à ajuster et à préciser les consignes et les démarches quant aux aspects ci-énumérés.

La Représentation Nationale des Parents sollicite ainsi le Ministre de l'Éducation nationale et ses services à prendre un rôle plus actif et plus déterminé afin de s'assurer que la qualité de l'encadrement particulier en cette période continue de crise puisse s'améliorer rapidement pour le bien-être de nos enfants et élèves.

Il est indéniable que le contexte inouï du COVID-19 met toute la société et plus particulièrement les plus jeunes à rude épreuve au niveau psychologique tandis que les conséquences à moyen et à long termes sont actuellement difficiles à estimer.

La focalisation sur le danger d'une proximité physique avec les camarades, l'appréhension de ne pas pouvoir librement jouer ou interagir avec eux, l'obligation de se soumettre à des directives tels que le port des masques presque permanent et l'ambiance générale de peur et d'incertitudes, pèsent lourdement sur le développement social des enfants et amplifiera probablement le développement d'inadaptations de la personnalité de bon nombre d'entre eux.

Pour atténuer ces risques, la RNP veut insister sur la nécessité de normaliser, autant que faire se peut, le contexte de vie des jeunes et les routines quotidiennes relatives à la fréquentation de l'école.

Alain Massen
Président

La Représentation Nationale des Parents a été instaurée par la loi du 1er août 2018 portant création d'une Représentation Nationale des Parents.

Elle est composée de 12 membres et a été élue pour un mandat de 3 ans en date du 8 février 2020. Elle a pour objectif de renforcer la culture de coopération entre l'école et les parents d'élèves en créant une représentation démocratiquement élue qui assume le rôle de porte-parole des parents et de conseil auprès du ministre de l'Éducation nationale.

La Représentation Nationale des Parents peut émettre des avis sur les projets et propositions de loi ou les projets pédagogiques, formuler des propositions concernant la vie scolaire et les enseignements, ou, plus largement, se prononcer sur toutes les questions qui touchent aux intérêts des parents et des élèves.

Adresse courriel de contact : elteren@men.lu